

COMMUNE DE CHAMPTERCIER

DELIBERATION N° DE_026_2025

Département :

Alpes de Haute-Provence

Arrondissement :

DIGNE LES BAINS

Canton :

DIGNE OUEST

EXTRAIT DU PROCES-VERBAL DES DELIBERATIONS

DU CONSEIL MUNICIPAL

DU 09 septembre 2025

Nombre

de Conseillers en exercice 12

de Présents 11

de Votants 12

neuf septembre deux mille vingt-cinq à 19 heures 00, le Conseil Municipal de la Commune de CHAMPTERCIER étant assemblé en session ordinaire, au lieu habituel de ses séances, après convocation légale, sous la présidence de Antoine ARENA.

OBJET :

Admission en non-valeur

Etaient présents : Antoine ARENA, Bénédicte ESMIOL-PAUL, Michel BARDET, Christine HAMOT, Jean-Marie MARTIN, Jean-Louis ROUSSELET, Marc GORSKI, Cyrille MEYNIER, Bruno VILLARON, Pierre TEULER, Christian GASSEND

Absents :

Excusés :

Procuration de : Kris HEYNDRIKX représenté par Antoine ARENA

Il a été procédé, conformément à l'article L.2121-15 du CGCT, à la désignation d'un secrétaire pris dans le sein du Conseil ;

Michel BARDET, a été désigné(e) pour remplir cette fonction qu'il(elle) a acceptée.

NOTA - Le Maire certifie que la convocation du conseil municipal avait été faite le 04/09/2025

Monsieur le Maire informe l'assemblée que le Service de Gestion Comptable de Digne-les-Bains a adressé à la mairie l'état d'admission en non-valeur des créances ayant fait l'objet de diverses poursuites mais qui n'ont pas pu être recouvrées.

Monsieur le Maire demande aux membres du Conseil Municipal de se prononcer sur l'admission en non-valeur de ces créances pour un montant de 3308.44 €.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité :

- Décide l'admission en non-valeur des titres figurant sur la liste n° 7552440111 annexée à la présente délibération pour un montant de 3308.44 €
- Autorise Monsieur le Maire à signer toutes les pièces relatives à cette décision.

POUR : 12

ABSTENTION : 0

CONTRE : 0

Fait et délibéré les jours, mois an que dessus

Le Maire

Antoine ARENA

Secrétaire de séance

Michel BARDET

